

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1****DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** (1) Communauté française (1) Libre confessionnel (1) Provincial et communal (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Jean STEENSELS Date et signature (2):

13/06/03

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

ART DU VITRAIL: TECHNIQUES DE BASE

CODE DE L'U.F. (3)	65 1802 U11E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	601
--------------------	---------------	----------------------------------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation :**

Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises :**

Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation :** (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification

du degré :

 (1) inférieur (1) supérieur (1) Enseignement supérieur de type court (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>
Maritime	<input type="radio"/>	Maritime	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

**6. Caractère occupationnel :  (1) oui  (1) non****7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ..... page(s) (2)**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ..... page(s) (2)**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ..... page(s) (2)**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ..... page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection



Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION :**

**1.1 Finalités générales**

- a) Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, culturelle et scolaire
- b) Répondre aux besoins et demandes en fonction émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une matière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2 Finalités particulières**

Cette unité de formation a pour objectif de conduire l'étudiant à la maîtrise progressive des techniques de l'art du vitrail et donc de l'amener à:

- réaliser une pièce à partir d'un modèle personnel ;
- respecter les contraintes techniques du vitrail ;
- respecter les contraintes de l'architecture dans laquelle s'intégrera la pièce ;
- respecter les critères d'équilibre et d'harmonie.

Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES :**

**2.1 capacités**

L'étudiant devra prouver qu'il est capable, à partir d'un modèle,

- de réaliser un vitrail :
  - en respectant le modèle choisi ;
  - en respectant les contraintes de coupe et les étapes de réalisation ;
- d'expliquer les choix techniques dans l'assemblage et la mise en plomb.

**2.2 Titres pouvant en tenir lieu**

Attestation de réussite de l'unité de formation: Art du vitrail : initiation.

Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DE  
GROUPES ET LE REGROUPEMENT :**

Néant

Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**4. PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

A l'issue de la formation, l'étudiant sera capable de :

1) Technologie

- connaître les utilisations de base des grisailles et jaune d'argent ;
- connaître les contraintes d'assemblage et de pose du vitrail ;
- connaître les consignes de sécurité spécifiques au travail du vitrail.

2) Travaux pratiques

*A partir d'un projet personnel :*

- réaliser un dessin en grandeur d'exécution ;
- peindre les verres à la grisaille et au jaune d'argent ;
- réaliser un ouvrage de vitrail en tenant compte :
  - des contraintes de sertissage ;
  - des harmonies de couleur ;
  - de l'environnement et de l'architecture ;
  - des règles de sécurité spécifiques.

Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**5. FIXATION DES CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable, à partir d'un projet personnel :

- de réaliser un ouvrage de vitrail :
  - en respectant les étapes de réalisation ;
  - en utilisant les techniques de peintures adéquates ;
  - en respectant les contraintes de coupe et de sertissage ;
- d'expliquer les principes de cuisson de verre.

Pour le degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la précision de coupe et de sertissage ;
- de la finition de la réalisation;
- de l'harmonie des couleurs ;
- de l'intégration à l'environnement et/ou à l'architecture ;
- du respect des consignes de sécurité.

Unité de formation :

**Art du vitrail : techniques de base**

**6. PROFIL DU CHARGE DE COURS :**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert pouvant justifier d'une expérience d'au moins 3 ans dans le domaine de l'art du vitrail.